

Maîtrise en relations industrielles

Modalité avec stage

REI 6833 – Stage professionnel

REI 6834 – Rapport de stage

La maîtrise en relations industrielles offre une formation avancée en analyse et en gestion stratégique des enjeux contemporains et des innovations dans les organisations, dans tous les aspects des ressources humaines, du travail et de l'emploi. L'objectif du programme est de permettre à l'étudiant de développer une capacité d'analyse de situations et de problèmes en relations industrielles et ce, d'une manière multidimensionnelle. Ainsi, selon une approche pluridisciplinaire et intégrée des relations industrielles, la maîtrise en relations industrielles vise donc à former des professionnels intervenant de manière stratégique dans les organisations et les prépare à occuper des fonctions de direction ou de responsabilité supérieure. En outre, cette formation amène l'étudiant à appliquer les principes d'une démarche scientifique via l'une ou l'autre des trois modalités (mémoire, travail dirigé ou stage), à l'issue de laquelle il se voit d'ailleurs octroyer le grade de maîtrise ès sciences (M. Sc.).

Le cheminement avec intervention professionnelle en milieu organisationnel (stage) inclut 2 cours obligatoires, 7 cours à option, la réalisation du stage (REI 6833) et la rédaction du rapport de stage (REI 6834).

REI 6833 – Stage professionnel

9 crédits

Description

Le stage consiste à réaliser une intervention professionnelle supervisée en milieu de travail, permettant d'explorer un sujet choisi par l'étudiant conjointement avec un milieu d'accueil. Il s'agit de mener un mandat dans un cadre réel d'intervention, basé sur les étapes d'une démarche scientifique (problème, revue de littérature, méthodologie, résultats, recommandations), sous la supervision d'un professeur de l'École.

Préalables

Être étudiant à la maîtrise en relations industrielles et avoir cumulés 6 crédits obligatoires et un minimum de 12 crédits optionnels du programme. En aucune circonstance, l'École n'entérine de convention de stage qui ne s'inscrit pas dans le cadre de REI 6833-6834 ni n'accorde de crédits de stage par équivalence.

Conditions de réalisation

L'intervention professionnelle se déroule sur une session (14 semaines), à raison de 4 jours par semaine et totalisant un équivalent de 405 heures. Le projet s'effectue à l'intérieur d'une session régulière et doit débiter au plus tard le dernier jour pour annuler un cours sans frais, selon le calendrier facultaire. Il est possible de réaliser l'intervention professionnelle à l'automne (septembre à décembre), à l'hiver (janvier à avril) et à l'été (mai à août), au Canada ou à l'international. Dans ce dernier cas de figure, le projet d'intervention soumis aux fins d'approbation dans le cadre de REI 6833 devra toutefois comporter des annexes supplémentaires. La rémunération (salaire horaire ou montant forfaitaire) est à la discrétion de l'organisation d'accueil et n'est pas une condition de réalisation.

Séminaire préparatoire et séminaire d'accompagnement

Tous les étudiants inscrits à la modalité avec stage doivent assister à 2 séminaires distincts (une séance chacun) et ce, avant de réaliser le stage. Le séminaire préparatoire doit être suivi au tout début du programme, en mars ou en novembre. Le séminaire d'accompagnement doit quant à lui être suivi à la session qui précède le stage, c'est-à-dire en mai pour un stage à l'automne, en septembre pour un stage à l'hiver ou en janvier pour un stage à l'été. Les modalités entourant la tenue de ces séminaires est diffusée en temps et lieu par courriel par la TGDE du 2^e cycle. Il en est de la responsabilité de l'étudiant d'assister en temps opportuns à ces 2 séminaires obligatoires.

Supervision

Des professeurs sont responsables de l'encadrement académique des étudiants et sont identifiés en temps et lieu par l'École. Parallèlement, l'intervention professionnelle doit être supervisée par un professionnel au sein de l'organisation d'accueil, lequel est désigné pour agir à titre de responsable en milieu professionnel auprès de l'étudiant.

Approbation du projet d'intervention

Pour qu'il soit crédité dans le cadre de REI 6833, l'étudiant doit faire approuver son projet d'intervention par le comité responsable et ce, avant de le débiter. Pour ce faire, il doit déposer son projet par courriel à la coordonnatrice des stages avant le 1^{er} août pour un stage à l'automne, avant le 1^{er} décembre pour un stage à l'hiver et avant le 1^{er} avril pour un stage à l'été. Le projet d'intervention doit être une production originale rédigée par l'étudiant, selon les exigences prescrites lors des séminaires obligatoires.

Évaluation

L'intervention professionnelle est évaluée par un jury de l'École. Les modalités incluent la remise d'un rapport préliminaire présentée oralement avec support technologique dans les premières semaines du stage et une seconde présentation orale avec support technologique dans les dernières semaines du stage.

Description

Il s'agit de la rédaction d'un rapport de 50 pages présentant l'intervention professionnelle réalisée. Le rapport vise à ce que l'étudiant rende compte, d'une manière structurée, du mandat mené selon les étapes d'une démarche scientifique. L'étudiant doit par ailleurs démontrer dans son rapport qu'il a acquis, par le biais de son intervention, des capacités analytiques et des habiletés stratégiques.

Préalables

Être étudiant à la maîtrise en relations industrielles et avoir complété REI 6833.

Conditions de réalisation

La rédaction du rapport se déroule sur une session (14 semaines), subséquente à REI 6833, à raison de 4 jours par semaine et totalisant un équivalent de 405 heures.

Évaluation

Le rapport du stage est évalué par un jury de l'École et doit être déposé au plus tard le 1^{er} décembre à la session d'automne, le 1^{er} avril à la session d'hiver et le 1^{er} août à la session d'été.

Quelle est la différence entre le stage de baccalauréat et l'intervention professionnelle dans le cadre de la maîtrise?

Tout comme les autres cheminements de la maîtrise en relations industrielles, l'intervention professionnelle doit permettre à l'étudiant d'appliquer les principes d'une démarche scientifique. Il s'agit donc de réaliser une approche de diagnostic en milieu organisationnel en s'appuyant sur une démarche planifiée, cohérente et valide. Ainsi, en mettant à profit ses capacités analytiques et ses habiletés stratégiques, le stagiaire-consultant mènera une analyse critique, une réflexion stratégique ou un état de la situation en regard d'une problématique en gestion des ressources humaines, en relations du travail, en politiques publiques, en droit du travail, en santé et sécurité du travail ou à tout autre thème pertinent au champ des relations industrielles.

Le stage de baccalauréat donne quant à lui l'occasion à l'étudiant d'expérimenter des tâches de gestion courante en intégrant la vie quotidienne d'un service, d'un département ou d'une équipe dans le domaine des relations industrielles. Ainsi, le stagiaire mettra l'épaule à la roue dans l'exécution de tâches opérationnelles diverses.